



OBJECTIF
CLIMAT

— Initiative de place

La finance de marché à l'épreuve du réel.

2019 ————— 2026

Lancé à l'initiative d'investisseurs institutionnels, Objectif Climat constitue un laboratoire de recherche appliquée de la finance de marché. Ce bilan retrace plus de six années d'expérimentations, analyse les résultats obtenus et met en lumière les premiers enseignements afin d'éclairer les pratiques futures de la place financière.





Éditorial

PAGE 01

01

Une démarche collective : le laboratoire de la décarbonation financière

PAGE 02

Face à des risques climatiques désormais pleinement intégrés aux enjeux financiers, Objectif Climat repose sur une conviction simple : l'effet d'entraînement du collectif, avec une démarche exigeante et fondée sur la recherche appliquée, est un levier efficace pour conjuguer performance financière et ambition climatique.

03

L'engagement actionnarial : levier transversal de transition climatique

PAGE 16

Faire évoluer les pratiques des entreprises est un enjeu central de la transition climatique. Au travers de l'initiative Objectif Climat, l'engagement actionnarial s'impose comme l'un des principaux leviers pour y parvenir.

Conclusion

PAGE 23

02

Trois approches complémentaires de la transition

PAGE 05

Depuis le lancement des fonds Objectif Climat en 2020, les investisseurs institutionnels ont expérimenté des stratégies d'investissement distinctes mais complémentaires pour répondre aux enjeux de la transition climatique.

04

Les premiers enseignements de l'expérimentation

PAGE 20

Quatre ans d'expérimentation permettent de tirer des enseignements concrets sur les conditions de réussite d'une décarbonation financière exigeante et collective.

Annexes

PAGE 24

La finance de marché à l'épreuve du réel.

Fin 2019, un collectif d'investisseurs institutionnels a lancé une initiative de place unique : Objectif Climat.

Unique par son impulsion : née de la volonté des investisseurs eux-mêmes d'aligner leurs portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Unique par sa philosophie collective : fondée sur la coopération, le partage d'expériences et l'apprentissage commun.

Unique, enfin, par sa méthode : fédérer la place à l'initiative des seuls investisseurs institutionnels, en conjuguant performance et exigence scientifique.



Six ans plus tard, le temps est venu d'en dresser les premiers enseignements.

En quelques années, le cadre a profondément évolué. Les débats autour de l'ESG se sont multipliés, donnant lieu à un mouvement de recul et de remise en question de certains engagements climatiques. Dans le même temps, les attentes se sont accrues : moins de déclaratif, davantage de preuves, de comparabilité et de résultats tangibles.

C'est dans ce contexte exigeant que l'initiative de place a été prolongée en 2024. Mettre la finance à l'épreuve du climat n'est pas un effet de mode, mais une nécessité. Les impacts du changement climatique — risques physiques, tensions sur les modèles économiques, transformations sectorielles — s'imposent désormais comme des enjeux financiers à part entière. S'y adapter relève d'un enjeu stratégique pour les investisseurs, appelant des méthodes robustes et la capacité de dépasser les oppositions simplistes entre performance financière et ambition climatique.

L'année 2026 marque ainsi une étape charnière : l'opportunité de capitaliser sur plusieurs années d'expérimentation afin d'en dégager des enseignements utiles à l'ensemble de la place financière. C'est l'ambition de ce premier document déjà riche en pistes méthodologiques éprouvées. Puis, conformément à la promesse initiale de constituer un levier efficace auprès des entreprises, un bilan complet sera réalisé dans le cadre de la prorogation des fonds. De quoi permettre à la finance de marché un passage à l'action, plus exigeant et plus opérationnel.



01



Une démarche collective : le laboratoire de la décarbonation financière

Face à des risques climatiques désormais pleinement intégrés aux enjeux financiers, Objectif Climat repose sur une conviction simple : l'effet d'entraînement du collectif, avec une démarche exigeante et fondée sur la recherche appliquée, est un levier efficace pour conjuguer performance financière et ambition climatique.

— UNE INITIATIVE DE PLACE PORTÉE PAR DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS FRANÇAIS

Lancé fin 2019, sous l'impulsion exclusive d'un collectif d'investisseurs institutionnels coordonné par la Caisse des Dépôts, Objectif Climat est une initiative de place qui a pour ambition de développer des stratégies d'alignement des portefeuilles financiers avec les objectifs de la COP21, et de faire progresser la maturité des acteurs du secteur financier dans l'accompagnement de la décarbonation de l'économie. L'initiative se distingue par trois caractéristiques majeures : le rôle central des investisseurs dans son pilotage stratégique, une démarche résolument collaborative et l'intégration constante d'une expertise scientifique indépendante. Soutenue par France Assureurs, l'Af2i, l'AFG et l'Institut de la Finance Durable, l'initiative fédère aujourd'hui onze investisseurs. Ces derniers ont décidé, en 2024, de prolonger l'initiative afin de poursuivre et d'approfondir les travaux de recherche, dans la continuité des méthodologies développées au cours des trois premières années.

— TROIS FONDS, UNE AMBITION COMMUNE

Les investisseurs institutionnels ont sélectionné en 2020 trois sociétés de gestion, chacune chargée de la gestion d'un des trois fonds de place « Objectif Climat » :

- Amundi et Sycomore AM pour les stratégies actions,
- et HSBC Global Asset Management pour la gestion obligataire.

La spécificité des fonds « Objectif Climat » réside dans leur orientation : ils visent à prendre en compte l'économie réelle tout en respectant les exigences de diversification propres aux fonds traditionnels. Cette approche permet d'appliquer les méthodologies développées à la gestion financière classique.

À travers eux, l'initiative contribue à :

- faire de la finance de marché un levier de la transformation écologique,
- accompagner la transition de l'ensemble de l'économie vers des modèles d'affaires plus sobres en carbone,
- favoriser les conditions de résilience de nos activités et de nos modes de vie.

Pour les investisseurs, la performance de ces méthodologies et le perfectionnement des métriques ESG revêtent également un enjeu stratégique de souveraineté.



Plus de
650 M€

Encours global des trois fonds « Objectif Climat » au 31 décembre 2025





— UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE ET PARTAGÉE

La singularité d'Objectif Climat repose sur une gouvernance partagée, qui privilégie le dialogue et un fonctionnement itératif.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

	Conseils d'administration des SICAV	Comité scientifique	Groupes de travail thématiques	Sociétés de gestion
	Chaque SICAV est dotée d'un conseil d'administration, instance centrale de gouvernance et dirigée et représentée par un président. Le conseil oriente, valide et contrôle la politique générale de gestion et d'investissement. Les décisions sont prises conformément aux règles de majorité définies dans le Pacte d'associés.	Le Comité scientifique apporte un regard indépendant et expert sur les travaux menés. Commun aux trois fonds, il est composé d'Anna Creti et Michel Cardona, experts issus de l'Université Paris Dauphine – PSL et de l'Institut pour l'Économie du Climat (I4CE), ainsi que des représentants des investisseurs.	Trois groupes de travail ont été constitués à l'initiative des présidents lors de la prorogation de l'initiative. Ils associent des membres du Comité scientifique, des investisseurs volontaires et, le cas échéant, les sociétés de gestion.	Les sociétés de gestion contribuent aux réflexions stratégiques et à la mise au point des méthodologies en coordination avec le comité scientifique et les conseils d'administration. Elles mettent en œuvre les stratégies d'investissement et produisent les reportings réglementaires et extra-financiers. Elles choisissent de manière autonome les fournisseurs de données nécessaires à l'analyse financière et climatique.
Rôle	Stratégique. <i>Réunion deux fois par an</i>	Consultatif <i>Réunions ad hoc</i>	Approfondissement et structuration de l'analyse <i>Échanges réguliers</i>	Mise en œuvre de la stratégie et reporting <i>Échanges réguliers</i>

— UNE INITIATIVE FONDÉE SUR L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

Au fil de l'expérimentation, les investisseurs ont engagé un travail de production de connaissance collective. Celui-ci s'est traduit par des études comparatives entre les fonds et par des travaux visant à harmoniser et clarifier les indicateurs mobilisés, afin de dépasser les difficultés de lecture liées à la diversité des approches et des périmètres d'investissement. Dans le cadre de la prorogation de l'initiative en 2024, cette démarche a été approfondie par le lancement d'une étude économétrique, construite en collaboration avec une doctorante de l'Université Paris Dauphine – PSL, les experts Anna Creti et Michel Cardona ainsi que le Comité scientifique. Les méthodes économétriques mobilisées s'appuient sur les résultats des premières années de vie des fonds et s'inscrivent dans une perspective de long terme, afin de mieux évaluer les dynamiques de décarbonation à l'œuvre.

— DES CONTRAINTES IDENTIFIÉES ET INTÉGRÉES À LA DÉMARCHÉ

Cette démarche a néanmoins dû composer avec plusieurs contraintes structurelles, pleinement intégrées au dispositif : mobilisation importante de temps et de ressources, complexité opérationnelle, coûts associés ainsi que l'hétérogénéité des indicateurs et des périmètres d'investissement. Les analyses menées s'appuient sur des sources de données multiples, adaptées aux stratégies propres à chaque fonds : émissions de gaz à effet de serre, engagements et trajectoires SBTi, alignement à la taxonomie européenne, Net Environmental Contribution (NEC), ainsi que les indicateurs réglementaires tels que les PAI (Principal Adverse Impacts). À cela s'ajoute la maturité encore récente des données climat en 2020, qui a limité certaines comparaisons et renforcé la nécessité d'un travail méthodologique progressif.

02

Trois approches complémentaires de la transition

Approche | **Alignement**

Approche | **Solutions**

Approche | **Transitions**

LA SBTi : UN RÉFÉRENTIEL STRUCTURANT EN ÉVOLUTION

Depuis son lancement en 2015, le référentiel volontaire SBTi - Science Based target initiative - a connu une adoption limitée à ses débuts. À partir de 2023, l'initiative a toutefois traversé une phase de remise en question, marquée par une crise de confiance autour de la robustesse et de l'application de ses critères. En réponse, la SBTi a renforcé ses exigences méthodologiques et ses processus de validation afin de consolider sa crédibilité et son rôle de référence scientifique.

Ces évolutions ont contribué à une forte reprise des adhésions, tant du côté des entreprises que des investisseurs, traduisant une attente croissante de cadres clairs et comparables pour piloter les trajectoires de décarbonation. Aujourd'hui, avec plus de dix mille entreprises ayant adhéré, la SBTi s'impose comme un référentiel structurant pour la transition climatique des entreprises et par extension de l'économie.

Depuis le lancement des fonds Objectif Climat en 2020, les investisseurs institutionnels ont expérimenté des stratégies d'investissement distinctes mais complémentaires pour répondre aux enjeux de la transition climatique. Avec les trois sociétés de gestion¹ sélectionnées pour gérer les fonds, trois approches ont été mises au point ; sous les termes Alignement, Solutions et Transition, elles illustrent les différentes stratégies par lesquelles les investisseurs peuvent contribuer à la décarbonation de l'économie et à la transformation des modèles économiques.

Chaque approche s'appuie sur des méthodologies propres, des indicateurs spécifiques et des choix d'allocation différenciés. Leur combinaison reflète la complexité de l'intégration de la transition climatique dans la gestion financière, et souligne que la décarbonation des portefeuilles n'est ni univoque ni immédiate, mais suppose une combinaison de plusieurs leviers et une approche plurielle.

¹ Amundi et le fonds Objectif Climat Actions 1, Sycomore AM et le fonds Objectif Climat Actions 2, HSBC Global Asset Management et le fonds Objectif Climat Obligataire

Approche | **Alignement**Fonds | **Objectif Climat Actions 1**

L'approche Alignement : privilégier les entreprises déjà engagées

L'approche **Alignement** consiste à investir prioritairement dans des entreprises dont les trajectoires de réduction d'émissions sont déjà reconnues compatibles avec l'Accord de Paris, notamment via la validation par la Science Based Targets initiative (SBTi).

Le fonds **Objectif Climat Actions 1**², géré de manière indicielle, en est l'exemple type. Sa construction repose sur la réplique de l'indice Euro iStoxx Ambition Climat PAB, basé sur des titres liquides de l'indice Euro Stoxx Total Market auquel il est comparé.

Cet indice crée un portefeuille diversifié et aligné avec une trajectoire 2°C. Sa méthodologie de construction est fondée sur l'engagement des entreprises à adopter une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Elle impose une réduction de 50 % de l'empreinte carbone par rapport à l'indice de référence, complétée par une diminution de 7 % par an. Elle intègre également une politique d'exclusion stricte de certains secteurs (charbon, énergies fossiles, tabac, armes controversées). En complément, une politique d'engagement actionnariale est déployée, incitant les entreprises non encore certifiées à rejoindre l'initiative SBTi.

— UNE MÉTHODOLOGIE DE PLUS EN PLUS EXIGEANTE

Trois ans après son lancement, le fonds a intégré de nouvelles exigences :



Les entreprises n'ayant pas pris d'engagement SBTi sont exclues du fonds.



10%

minimum du chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie européenne.



80%

des entreprises en portefeuille doivent avoir obtenu la validation de leur plan de transition par SBTi.



MSA

une empreinte biodiversité (MSA) inférieure à celle de l'indice de référence.

² géré par Amundi

— UNE RÉDUCTION RAPIDE DE L'EMPREINTE CARBONE

Cette méthode répond à la promesse de réduire l'empreinte carbone du portefeuille. À fin 2024, celle-ci est inférieure de plus de 75 % à celle de l'indice de référence. Entre 2020 et 2024, l'empreinte carbone a diminué de plus de 75 % pour les scopes 1 et 2, et de plus de 50 % pour les scopes 1, 2 et 3. Cette évolution provient majoritairement de la réallocation des positions et de la réduction du poids des entreprises les plus émettrices. L'amélioration intrinsèque de la performance carbone des entreprises en portefeuille a, en revanche, joué un rôle marginal.



* À noter que d'une façon générale, le niveau de ces trois types d'indicateurs (conformité avec la certification SBTi, alignement avec la taxonomie et réduction de l'empreinte carbone) reflète à la fois les critères de sélection des entreprises dans le portefeuille, ainsi que la performance de décarbonation des entreprises elles-mêmes.

** En % du chiffre d'affaires.

*** Exprimée en tonne équivalent CO₂ par million d'euros investis, sur la base d'émissions rapportées à l'EVIC (teqCO₂/M€ investis).

RÉCAPITULATIF DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA MÉTHODE ALIGNEMENT ENTRE 2020 ET 2024

Indicateurs*	Fonds	Indice de référence
Nombre d'entreprises	208	790
Part d'émetteurs certifiés SBTi	95 %	65 %
Part alignée taxonomie**	10 %	5 %
Empreinte carbone*** - scopes 1 et 2	15	64
Empreinte carbone - scopes 1, 2 et 3	296	1308
Réduction carbone - scopes 1 et 2 (2020-2024)	-76 %	-56 %
Réduction carbone - scopes 1, 2 et 3 (2021-2024)	-56 %	-23 %

Les chiffres clés à retenir

95 %

d'émetteurs engagés/ certifiés SBTi. Cette part très élevée reflète la stratégie du fonds, qui privilégie ces entreprises, engage les autres à rejoindre l'initiative, et se désinvestit progressivement des émetteurs non certifiés.

10 %

d'alignement avec la taxonomie : le fonds surperforme l'indice de référence (part alignée de 10 % contre 5 %), bien que le niveau reste modéré compte tenu de la diversité des secteurs présents dans le portefeuille (hormis les secteurs fossiles).

-77 %

Empreinte carbone réduite de 77 % par rapport à l'indice de référence : l'empreinte du fonds représente moins du quart de celle de l'indice de référence pour les scopes 1, 2 et 3, grâce à la méthodologie de l'indice (politique d'exclusion, réduction initiale de l'empreinte carbone de 50 % et réduction annuelle de 7 %).

-76 %

Réduction de l'empreinte carbone sur la période 2020-2024 : l'empreinte carbone mesurée (teqCO₂/M€ investis) s'est réduite de plus de trois quarts pour les scopes 1 et 2 et de plus de la moitié pour les scopes 1, 2 et 3 (période 2021-2024). Cette réduction provient à près de 80 % de la réallocation des positions et de la réduction du poids des entreprises les plus émettrices, et à 16 % de la progression de la valeur d'entreprise (EVIC). L'évolution des émissions des entreprises elles-mêmes a eu un impact négligeable sur la diminution de l'empreinte carbone.

**36%**

performance cumulée entre 2020 et 2024, légèrement inférieure à celle de son indice parent de référence (37%).

— UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE EN COHÉRENCE AVEC UNE GESTION À FAIBLE TRACKING ERROR

Cette légère sous-performance s'explique principalement par le biais sectoriel défensif du fonds (exclusion des énergies fossiles, sous-exposition aux sociétés financières et à la défense), ainsi que par un biais géographique (surexposition aux entreprises françaises et sous-pondération des sociétés italiennes).

Afin de maintenir un portefeuille aligné sur les objectifs climatiques - et donc aux critères du Paris-aligned Benchmark (PAB) - le fonds a privilégié des secteurs comme la Santé et les Télécommunications. Ces secteurs étant moins cycliques, le fonds a mieux résisté dans les périodes de forte volatilité.

Cela se traduit par une performance proche de celle d'un indice classique, tout en s'inscrivant dans une trajectoire de décarbonation alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris, illustrant ainsi de manière concrète que performance financière et transition climatique peuvent aller de pair, utile pour décarboner les portefeuilles tout en conservant une exposition diversifiée aux marchés financiers.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA MÉTHODE ALIGNEMENT ENTRE 2020 ET 2024

	Fonds
Encours du fonds (à fin 2025)	314 M€
Performance du fonds	36%
Performance de l'indice de référence	37%
Performance relative	-1%
Volatilité du fonds	15%
Volatilité de l'indice de référence	15%
Tracking error	2%

Approche | Solutions

Fonds | Objectif Climat Actions 2

L'approche Solutions : financer les entreprises qui offrent des solutions concrètes

L'approche Solutions consiste à investir dans des entreprises dont les activités apportent des solutions concrètes aux enjeux climatiques et environnementaux, qu'il s'agisse de technologies vertes, de réduction des émissions ou de protection de la biodiversité.

La démarche s'inscrit dans un cadre ISR exigeant, reposant notamment sur une politique d'exclusion des secteurs les plus controversés ou incompatibles avec les objectifs de transition environnementale, tels que les énergies fossiles, les armes controversées, le tabac, ainsi que les activités portant atteinte de manière significative aux écosystèmes. Plutôt que de se concentrer uniquement sur les entreprises déjà alignées sur l'Accord de Paris, cette approche valorise le potentiel d'impact environnemental positif des activités des entreprises dont les activités participent à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Le fonds **Objectif Climat Actions 2**³ en est l'exemple type.

— UNE GESTION ACTIVE, UN PORTEFEUILLE CONCENTRÉ

Le fonds est géré selon un processus de gestion active dite de *stock-picking*, avec un portefeuille concentré d'environ 45 titres. Il peut être comparé à l'indice Euro STOXX, composé d'actions des grandes entreprises de la zone euro (environ 300 entreprises).

Il sélectionne ses entreprises sur la base de la **Net Environmental Contribution (NEC)**, un indicateur multi-critères qui évalue l'impact net des activités multi-enjeux sur le climat, la biodiversité, les ressources et la qualité de l'air et via une approche d'analyse de cycle.



Les entreprises sont classées de **-100%** pour les activités fortement destructrices de capital naturel à **+100%** pour celles ayant un impact environnemental fortement positif.



Les entreprises du portefeuille doivent atteindre un **score NEC supérieur ou égal à 30** pour être retenues par le fonds en 2024.



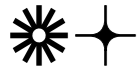
Ce classement permet également de distinguer d'une part des entreprises dites « **Eco-solutions** » et d'autre part les entreprises dites « **Eco-transition** ».



À partir de 2024, dans le cadre des évolutions de la stratégie mises en œuvre à la demande des investisseurs :

- Le fonds augmente la part des entreprises ayant validé une trajectoire SBTi, alignée avec l'objectif de l'Accord de Paris, avec un objectif de 65% d'entreprises certifiées à horizon 2026.
- La société de gestion vise une surperformance environnementale du fonds par rapport à l'indice de référence, sur le score NEC et sur la part d'entreprises mettant en œuvre des initiatives de réduction d'émissions carbone.

³ géré par Sycomore AM

**— PRIVILÉGIER LES ENTREPRISES CONTRIBUTRICES**

Contrairement à la méthode Alignement, la priorité n'est pas la réduction immédiate de l'empreinte carbone globale, mais le financement des entreprises cherchant à limiter leur impact sur l'environnement. L'approche Solutions combine donc un filtrage par impact environnemental et une incitation à l'alignement climatique, offrant un équilibre entre soutien aux solutions innovantes et promotion de trajectoires de décarbonation crédibles.

Selon cette méthodologie, le portefeuille présente une empreinte carbone supérieure à celle de l'indice de référence pour les scopes 1 et 2 (62%) et quasiment équivalente pour les scopes 1, 2 et 3. Cette situation s'explique par le fait que certaines entreprises contributrices sur l'environnement (ex. technologies de transition, électrification) ont une intensité carbone élevée. La surperformance « climat » se retrouve, elle, sur la part alignée à la taxonomie européenne (21% contre 6% pour l'indice parent) et sur le nombre d'émetteurs certifiés SBTi (72% contre 65%).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA MÉTHODE SOLUTIONS ENTRE 2020 ET 2024

Indicateurs*	Fonds	Indice de référence
Nombre d'entreprises	45	292
Part d'émetteurs certifiés SBTi	72 %	65 %
Part alignée taxonomie **	21%	6 %
Empreinte carbone *** - scopes 1 et 2	101	62
Empreinte carbone - scopes 1, 2 et 3	537	525
Réduction carbone - scopes 1 et 2 (2020-2024)	-8 %	-62 %
Réduction carbone - scopes 1, 2 et 3 (2021-2024)	-	-



* À noter que d'une façon générale, le niveau de ces trois types d'indicateurs (conformité avec la certification SBTi, alignement avec la taxonomie et réduction de l'empreinte carbone) reflète à la fois les critères de sélection des entreprises dans le portefeuille, ainsi que la performance de décarbonation des entreprises elles-mêmes.

** En % du chiffre d'affaires.

*** Exprimée en tonne équivalent CO₂ par million d'euros investis, sur la base d'émissions rapportées à l'EVIC (teqCO₂/M€ investis).

Les chiffres clés à retenir

72%

d'émetteurs engagés/ certifiés SBTi. Cette part légèrement supérieure à celle de l'indice de référence (65%) montre que le critère SBTi, bien qu'encouragé, n'est pas le facteur principal de sélection : le fonds privilégie les entreprises contributrices.

21%

d'alignement avec la taxonomie européenne : le fonds surperforme largement l'indice de référence (part alignée de 6%), grâce à sa concentration sur des activités « Eco-solutions », alignées avec les objectifs de la transition écologique et avec la taxonomie européenne.

>60%

Empreinte carbone supérieure de 60% à celle de l'indice pour les scopes 1 et 2, mais égale à l'indice pour les scopes 1, 2 et 3. Elle traduit une allocation sectorielle défavorable liée à une surpondération d'entreprises « Eco-solutions » à forte empreinte carbone. La sélection des titres au sein de chaque secteur a permis d'atténuer cette empreinte.

-8%

Réduction de l'empreinte carbone sur la période 2020-2024 : l'empreinte carbone scopes 1 et 2 recule modérément de 8%. Cette baisse est principalement liée aux choix d'allocation et de construction du portefeuille (rééquilibrages sectoriels et sélection d'entreprises moins émettrices), plutôt qu'à une diminution significative des émissions des entreprises sous-jacentes.

**17%**

performance cumulée entre 2020 et 2024, en retrait par rapport à l'indice de référence en hausse de 43%.

— UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE PÉNALISÉE EN DÉPÎT DE BELLES OPPORTUNITÉS

Cette dichotomie de performance du fonds s'explique par un ensemble de facteurs conjoncturels et structurels lié à l'univers d'investissement : un environnement macroéconomique défavorable aux thématiques environnementales (hausse des taux, incertitudes politiques, guerre en Ukraine), une surexposition aux small caps et aux entreprises de transition ainsi que les exclusions ISR limitant l'exposition aux secteurs et valeurs ayant surperformé sur la période (utilities, énergies fossiles et les grandes capitalisations). Ainsi, le fonds a notamment été pénalisé par sa surexposition aux sociétés actives dans les énergies renouvelables, particulièrement sensibles à la remontée des taux d'intérêt et à la défiance de certains investisseurs en particulier à l'égard des fabricants européens d'éoliennes.

Néanmoins, certaines valeurs ont permis de saisir des opportunités significatives sur des thématiques environnementales, illustrant que la stratégie Solutions est en mesure de combiner contribution environnementale et création de valeur à long terme.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA MÉTHODE SOLUTIONS ENTRE 2020 ET 2024

	Fonds
Encours du fonds (fin 2025)	258 M€
Performance du fonds	18 %
Performance de l'indice de référence	43 %
Performance relative	-26 %
Volatilité du fonds	16 %
Volatilité de l'indice de référence	16 %
Tracking error	6 %



Approche | Transition

Fonds | Objectif Climat Obligataire

L'approche Transition : accompagner les émetteurs sur une trajectoire crédible de transformation

L'approche Transition repose sur le constat que la décarbonation de l'économie ne peut se limiter à l'exclusion des secteurs les plus émetteurs ni au seul financement des solutions environnementales mais passe aussi par l'accompagnement des secteurs aujourd'hui les plus émetteurs. Cette démarche repose également sur une politique d'exclusion des secteurs les plus controversés ou incompatibles avec les objectifs de transition environnementale, tels que le charbon, les armes controversées et le tabac. Elle vise à financer des entreprises disposant de leviers crédibles pour transformer leurs modèles économiques et réduire progressivement leurs émissions. Cette approche privilégie ainsi la dynamique de progrès, en soutenant les émetteurs les plus susceptibles de réussir leur transition énergétique. Côté obligataire, cette approche est incarnée par le fonds **Objectif Climat Obligataire**⁴.

— DÉCARBONER L'ÉCONOMIE RÉELLE

Le fonds a été construit pour suivre la décarbonation d'un univers d'investissement **reflétant la consommation carbone d'un individu** (transports, logement, alimentation, biens de consommation et services) tout en limitant la forte sur-représentation des secteurs financiers. Cette construction permet d'adresser les principaux postes d'émissions de l'économie réelle, là où les enjeux de transition sont les plus structurants. La sélection des investissements repose sur une **méthodologie propriétaire de score climat dynamique**, combinant analyse quantitative et qualitative. L'objectif n'est pas uniquement de mesurer l'empreinte carbone actuelle des entreprises, mais d'évaluer leur capacité à améliorer leur impact et à réduire leurs risques climatiques dans le temps.

Le fonds finance les émetteurs les plus à même de réussir la transition énergétique, disposant d'objectifs crédibles d'alignement avec des trajectoires de réchauffement limitées à 1,5°C ou 2°C, intégrant à la fois des objectifs à court terme et des politiques d'investissement dans les technologies de transition.

L'allocation du fonds s'aligne ainsi davantage sur des enjeux sectoriels et des trajectoires de transition que sur un simple indice de référence. Cette approche est complétée par une démarche d'engagement actionnarial visant à renforcer les ambitions climatiques des émetteurs et à suivre concrètement leur mise en œuvre.

Le score climat s'appuie sur 3 piliers complémentaires :

- 01 Analyse de l'empreinte carbone des émetteurs et du « budget carbone », linéarisé sur les dix années à venir.
- 02 Évaluation de l'optimisation des processus de production, à travers la mesure de la part verte du chiffre d'affaires et le volume de carbone évité.
- 03 Analyse qualitative des stratégies climatiques, de la gouvernance et de la crédibilité des plans de transition.

— UNE DÉCARBONATION PROGRESSIVE DES ÉMETTEURS

Selon cette méthodologie, l'approche Transition présente un profil distinct des approches Alignement et Solutions. En matière d'empreinte carbone, le fonds affiche un profil équilibré : il fait jeu égal avec l'indice de référence pour les émissions des scopes 1 et 2, tout en présentant une empreinte inférieure de près de 26 % pour les scopes 1, 2 et 3. L'avantage de cette approche réside dans sa capacité à favoriser une décarbonation progressive des émetteurs. Entre fin 2020 et fin 2024, l'empreinte carbone du fonds a diminué de 36 % pour les scopes 1 et 2, contre 29 % pour l'indice de référence. Cette baisse s'explique principalement par la décarbonation progressive des entreprises déjà en portefeuille.



* À noter que d'une façon générale, le niveau de ces trois types d'indicateurs (conformité avec la certification SBTi, alignement avec la taxonomie et réduction de l'empreinte carbone) reflète à la fois les critères de sélection des entreprises dans le portefeuille, ainsi que la performance de décarbonation des entreprises elles-mêmes.

** En % du chiffre d'affaires.

*** Exprimée en tonne équivalent CO₂ par million d'euros investis, sur la base d'émissions rapportées à l'EVIC (teqCO₂/M€ investis).

Les chiffres clés à retenir

57 %

d'émetteurs engagés/ certifiés SBTi. Cette part supérieure à celle de l'indice de référence (49 %) montre que si la certification SBTi ne constitue pas un critère structurant de sélection, le fonds privilégie les entreprises engagées dans des trajectoires crédibles de transition climatique. Cette logique d'investissement permet logiquement la surperformance du fonds.

8 %

d'alignement avec la taxonomie européenne : le fonds surperforme légèrement l'indice de référence (8 % contre 5 %). Ce niveau modéré s'explique par une couverture large de l'ensemble des secteurs économiques, y compris les secteurs à forte intensité carbone, plutôt que par une concentration sur des activités à faible émission.

<26 %

Empreinte carbone inférieure de 26 % à celle de l'indice sur les scopes 1, 2 et 3 mais équivalente à l'indice pour les scopes 1 et 2. Cette performance résulte d'une allocation sectorielle équilibrée combinée à une sélection d'émetteurs engagés dans des trajectoires de transition crédibles sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

-36 %

Réduction de l'empreinte carbone sur la période 2020-2024 : l'empreinte carbone scopes 1 et 2 du fonds a diminué de 36 % sur la période contre 29 % pour l'indice de référence. Cette diminution provient principalement de la décarbonation progressive des entreprises déjà en portefeuille (près de 46 % de la réduction totale) et de l'augmentation de leur valeur d'entreprise (27 %). À l'inverse, les changements d'allocation ont eu un impact légèrement négatif, de 4 %.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA MÉTHODE TRANSITION ENTRE 2020 ET 2024

Indicateurs*	Fonds	Indice de référence
Nombre d'entreprises	105	689
Part d'émetteurs certifiés SBTi	57 %	48 %
Part alignée taxonomie**	8 %	5 %
Empreinte carbone*** - scopes 1 et 2	60	60
Empreinte carbone - scopes 1, 2 et 3	422	568
Réduction carbone - scopes 1 et 2 (2020-2024)	-36 %	-29 %
Réduction carbone - scopes 1, 2 et 3 (2021-2024)	-42 %	-6 %

⁴ géré par HSBC Global Asset Management



— DES CHOIX PRUDENTS À L'ORIGINE D'UNE LÉGÈRE SOUS-PERFORMANCE FINANCIÈRE

La sélection de titres a globalement contribué positivement à la performance, en particulier dans les secteurs de l'assurance, de la construction et des services industriels. À l'inverse, la sous-pondération des banques et de la technologie a parfois pesé sur la performance. Les biais sectoriels et géographiques ont eu un impact modéré, suggérant que l'intégration des critères ESG et climatiques n'a pas significativement altéré la performance relative du fonds. L'écart de performance observé par rapport à l'indice de référence s'explique principalement par des choix de positionnement prudents sur le crédit, défavorables en 2021, ainsi que par une gestion active de la durée et de la courbe des taux, pénalisante lors de la phase de forte remontée des taux en 2022, avec une durée supérieure à celle de l'indice.

Le comportement du fonds confirme que la décarbonation des portefeuilles peut être compatible avec une performance financière compétitive sur le segment obligataire, tout en contribuant concrètement à l'accompagnement des émetteurs les plus exposés aux enjeux climatiques.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA MÉTHODE TRANSITIONS ENTRE 2020 ET 2024

	Fonds
Encours du fonds (à fin 2025)	90 M€
Performance du fonds	-4%
Performance de l'indice de référence	-3%
Performance relative	-1%
Volatilité du fonds	4%
Volatilité de l'indice de référence	4%
Tracking error	1%



-4%

performance cumulée entre 2020 et 2024, soit -1% par rapport à son indice de référence.



Comparaison et complémentarité

L'analyse comparative des trois fonds est cohérente avec les objectifs poursuivis et les méthodologies adoptées :

	OBJECTIF	EMPREINTE CARBONE 2020-2024	PART D'ÉMETTEURS CERTIFIÉS SBTi FIN 2024	PART ALIGNÉE TAXONOMIE FIN 2024	PERFORMANCE FINANCIÈRE 2020-2024
Alignement	Réduire rapidement l'empreinte carbone	-76% scopes 1 et 2	95%	10%	36% (-1% vs indice)
Solutions	Financer les solutions	-8% scopes 1 et 2	72%	21%	17% (-26% vs indice)
Transition	Accompagner les entreprises	-36% scopes 1 et 2	57%	8%	-4% (-1% vs indice)

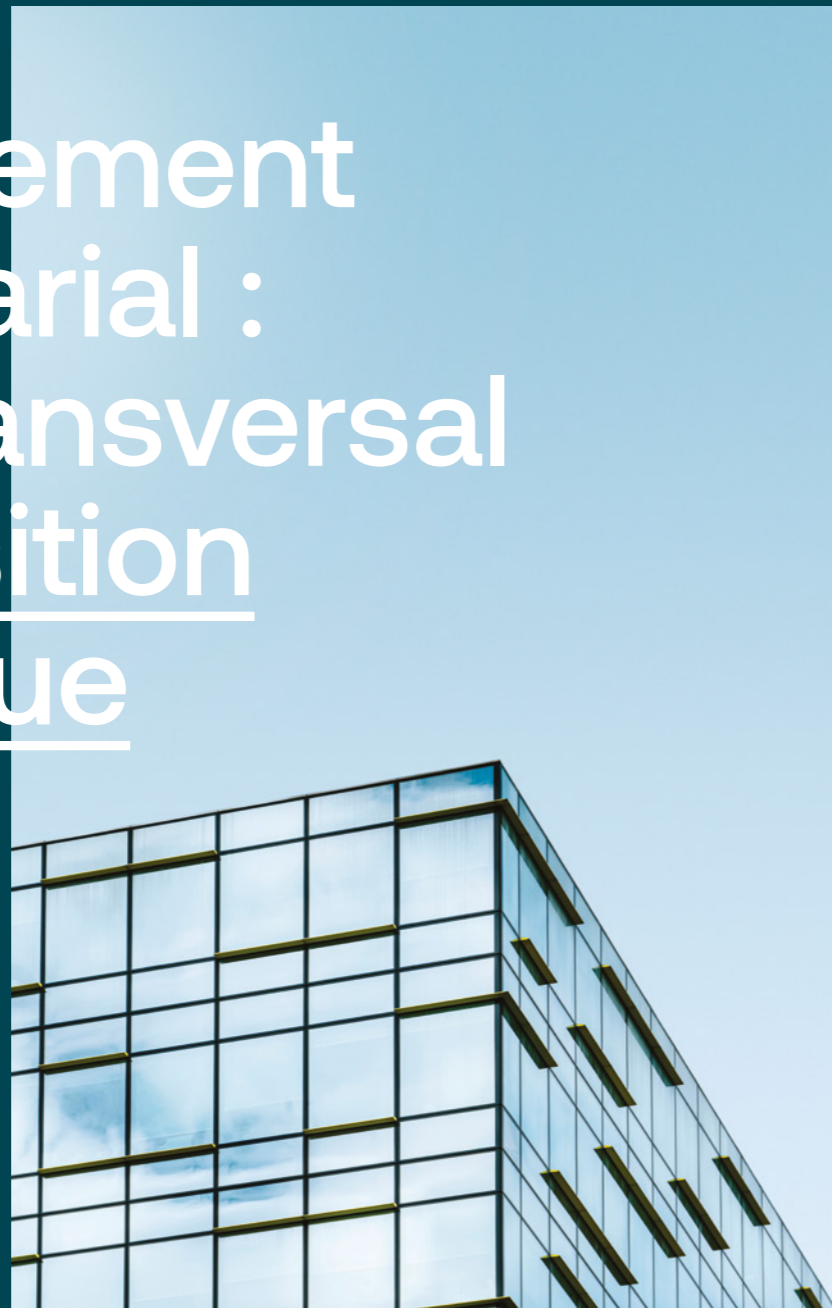
Cette synthèse met en évidence qu'aucune de ces approches ne constitue, à elle seule, une réponse exhaustive aux enjeux de la décarbonation des portefeuilles.

L'approche Alignement offre une réduction rapide de l'empreinte carbone mais privilégie les entreprises déjà avancées dans leur trajectoire climatique. L'approche Solutions favorise les entreprises apportant des réponses concrètes à la transition écologique au prix d'une empreinte carbone parfois plus élevée à court terme. L'approche Transition vise à accompagner la décarbonation progressive des secteurs les plus émetteurs tout en maintenant une compatibilité avec les exigences de performance financière.



03

L'engagement actionnarial : levier transversal de transition climatique



Faire évoluer les modèles d'affaires des entreprises est un enjeu central de la transition climatique. Au travers de l'initiative Objectif Climat, l'engagement actionnarial s'impose comme l'un des principaux leviers pour y parvenir. Mené dans la durée par les sociétés de gestion, il permet d'instaurer un dialogue structuré avec les entreprises afin d'influencer leurs stratégies, leurs pratiques et leur niveau de transparence, reliant l'intention climatique à la transformation effective des modèles d'affaires.

Depuis 2020, près de 600 engagements ont été menés dans le cadre de l'initiative de place Objectif Climat. Ils visent principalement à accompagner les entreprises dans la définition d'objectifs de décarbonation formalisés, alignés avec l'Accord de Paris et, lorsque pertinents, validés par des référentiels tiers tels que la Science Based Targets initiative (SBTi). Parmi ces engagements, 251 ont été collectivement qualifiés de succès par les sociétés de gestion, pour une durée moyenne d'environ deux ans. Les modalités d'engagement varient toutefois selon la stratégie climatique du fonds, le profil des entreprises ciblées et les leviers d'action disponibles.

Les chiffres clés à retenir

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR APPROCHE

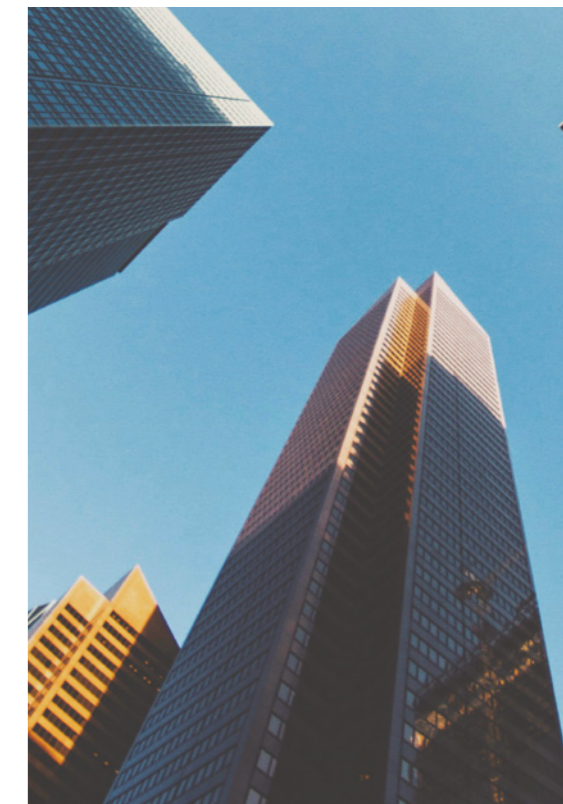
Près de 600 engagements menés depuis 2020, dont :

489 engagements dans l'approche Alignement, avec le fonds Objectif Climat Actions 1

33 engagements dans l'approche Solution, avec le fonds Objectif Climat Actions 2

57 engagements dans l'approche Transition, avec le fonds Objectif Climat Obligataire

251 engagements qualifiés de succès



BON À SAVOIR : QUALIFICATION DES ENGAGEMENTS

La qualification d'un engagement en **succès** repose sur l'obtention d'au moins une avancée significative et vérifiable sur les thématiques engagées au cours de la période d'engagement. À l'inverse, un **échec** correspond à l'absence de progrès tangible ou à un recul constaté. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence : l'évolution des pratiques d'une entreprise peut résulter de facteurs multiples, indépendants de l'action spécifique d'engagement menée par la société de gestion.

Approche | **Alignement**Fonds | **Objectif Climat Actions 1**

Dans le fonds Objectif Climat Actions 1, l'engagement constitue un pilier central de la stratégie de gestion. Il cible prioritairement les entreprises les plus exposées aux enjeux climatiques — grands émetteurs de gaz à effet de serre ou acteurs clés de chaînes de valeur carbonées — avec un objectif clair : aligner leurs trajectoires avec les exigences de l'Accord de Paris. Les engagements sont structurés autour d'objectifs précis (réduction des émissions, adoption de plans de transition, alignement SBTi), assortis d'indicateurs, d'un calendrier et d'un processus d'escalade. Leur issue a un impact direct sur l'univers d'investissement : un engagement jugé

insuffisant peut conduire à une sortie progressive du portefeuille.

L'approche et l'évaluation sont volontairement rigoureuses et binaires. Un **succès** correspond à une avancée significative et vérifiable, par exemple une progression du statut SBTi entre le début et la fin de la période. À l'inverse, l'absence de progrès ou un recul manifeste constitue un **échec**.

Sur la période, 489 entreprises ont été engagées, dont 356 dans le cadre de SBTi ; 239 engagements ont été qualifiés de succès.

Par la diversité de ses approches, l'initiative Objectif Climat met en lumière la richesse et la complexité de l'engagement actionnarial auprès des émetteurs. Si ses modalités varient selon les stratégies de gestion, il demeure un levier central de la politique d'investissement responsable. Les investisseurs réaffirment ainsi leur volonté de promouvoir des pratiques d'engagement exigeantes, fondées sur des objectifs clairs, un suivi rigoureux des résultats et un dialogue inscrit dans la durée, conditions essentielles pour faire de la finance un véritable moteur de transformation au service du climat.

Approche | **Solutions**Fonds | **Objectif Climat Actions 2**

L'approche se distingue par un engagement plus ciblé et qualitatif, adapté à la taille et à la maturité des entreprises concernées. Le fonds Objectif Climat Actions 2 privilégie le dialogue avec des sociétés de petite et moyenne capitalisation, souvent porteuses de solutions contribuant directement à la transition climatique. Les engagements, menés directement par la société de gestion ou dans le cadre d'initiatives collectives telles que la Net Zero Engagement Initiative (NZEI), portent sur des leviers variés : formalisation

de plans climat crédibles, fermeture d'actifs fossiles ou amélioration du reporting carbone. Le **succès** se traduit par des avancées concrètes, comme l'adoption d'objectifs validés par la SBTi. À l'inverse, l'absence d'évolution tangible malgré un dialogue prolongé conduit à qualifier l'engagement **d'échec**. **Depuis la création du fonds, 33 entreprises ont été engagées, dont 5 sur des objectifs SBTi. Plusieurs dialogues restent ouverts, traduisant une approche d'engagement inscrite dans le temps long.**

Approche | **Transition**Fonds | **Objectif Climat Obligataire**

Le fonds Objectif Climat Obligataire privilégie l'engagement auprès des entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre, pour lesquelles le changement climatique constitue un enjeu majeur. L'engagement climatique couvre un spectre large de thématiques : stratégie de décarbonation, gestion des risques climatiques, reporting, adaptation et transition juste.

Pour chacune de ces thématiques, les bonnes pratiques sont identifiées et présentées aux

entreprises prioritaires, qui sont encouragées à progresser dans cette direction. Un **succès** correspond à un engagement formel de l'entreprise, notamment l'obtention ou la validation finale d'un objectif SBTi. À l'inverse, l'abandon du dialogue sans progrès mesurable constitue un **échec**.

Au total, 57 entreprises ont été engagées, dont 34 dans le cadre de SBTi, et 7 engagements ont été qualifiés de succès.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF :
DÉMARCHE D'ENGAGEMENT SUR LE CLIMAT
SUR LA PÉRIODE FIN 2020-FIN 2024**

	Fonds Objectif Climat Actions 1	Fonds Objectif Climat Actions 2	Fonds Objectif Climat Obligataire
Nombre d'entreprises auprès desquelles a été mené un engagement SBTi	356	5	34
Nombre de succès	200	1	7
Nombre d'échecs	154	2	2
Nombre d'engagements toujours en cours	2	2	25
Nombre d'entreprises auprès desquelles a été mené un engagement climat (autre que SBTi)	133	28	23
Nombre de succès	39	4	–
Nombre d'échecs	7	5	–
Nombre d'engagements toujours en cours	87	14	23
Durée moyenne d'un engagement (SBTi ou climat)	2 ans	1 an	3 ans



04

Les premiers enseignements de l'expérimentation



Six années après le lancement des fonds Objectif Climat, l'initiative offre un recul approfondi sur la mise en œuvre concrète de stratégies d'investissement climatiques différenciées. Pensée dès l'origine comme une démarche expérimentale, elle n'avait pas vocation à produire un modèle unique ou des résultats immédiatement comparables mais à tester en conditions réelles de marché, plusieurs voies possibles de contribution de la finance à la transition climatique.

Cette phase d'expérimentation a rempli son rôle. Elle a permis de cerner avec précision les enjeux et les mécanismes de décarbonation financière, d'identifier les leviers réellement actionnables pour les investisseurs et de mettre en lumière les limites méthodologiques et opérationnelles qu'il reste encore à dépasser. Elle souligne surtout que l'enjeu n'est plus tant de multiplier les engagements climatiques que de disposer d'un langage commun, d'outils robustes et de données harmonisées permettant d'évaluer les stratégies de manière crédible et opérationnelle, et de poursuivre les travaux de la finance durable.

#01

Des stratégies climatiques ont effectivement été mises en œuvre

Les fonds ont été gérés conformément aux différentes thèses d'investissement, Alignement, Solutions et Transition, et les dispositifs de reporting spécifiques mis en place ont permis de vérifier la bonne application du cahier des charges initial.

Dans ce cadre, les reportings climat ont joué un rôle essentiel de transparence et de redevabilité.

Ils ont permis aux investisseurs de suivre, dans la durée, la cohérence entre les objectifs affichés, les choix d'allocation et les indicateurs mobilisés. Toutefois, ces reportings ont davantage permis de contrôler la conformité des stratégies que d'évaluer finement leur contribution à la décarbonation de l'économie, révélant ainsi une première limite de l'exercice.

#02

Une gestion nécessairement évolutive face aux réalités de marché

Loin d'être figées, les stratégies ont dû s'adapter de manière significative au cours de la période. Les quatre années écoulées ont été marquées par une succession de chocs conjoncturels (pandémie de COVID-19, crise énergétique, guerre en Ukraine, remontée brutale des taux d'intérêt, inflation) qui ont profondément modifié les conditions de marché et les arbitrages sectoriels.

Dans ce contexte, chacune des sociétés de gestion a procédé à des ajustements importants de portefeuille afin de maintenir

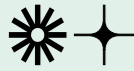
la cohérence de sa stratégie climatique tout en gérant les risques financiers. Ces ajustements ont également intégré les évolutions réglementaires (benchmark PAB, taxonomie européenne, exigences de reporting) ainsi que l'émergence progressive de nouvelles bonnes pratiques de la place financière. L'expérimentation a ainsi confirmé que l'investissement climat ne peut être envisagé comme un exercice statique, mais qu'il suppose une capacité d'adaptation permanente, tant sur le plan méthodologique que dans la construction des portefeuilles.

#03

L'hétérogénéité des indicateurs est le principal frein à la comparabilité

L'analyse transversale des performances climatiques s'est heurtée à une difficulté majeure de comparabilité des indicateurs. Chaque société de gestion a retenu des indicateurs adaptés à sa stratégie (intensités carbone, alignement taxonomique, certifications SBTi, indicateurs propriétaires comme la Net Environmental Contribution) ce qui est cohérent d'un point de vue méthodologique, mais limite fortement les possibilités de lecture comparée.

Face à ce constat, les investisseurs ont souhaité introduire un socle d'indicateurs communs. Toutefois, même des indicateurs a priori simples, comme les intensités d'émission, se sont révélés complexes à reconstruire de manière homogène. Les différences de fournisseurs de données, de méthodologies de calcul et de périmètres couverts (scopes 1 et 2 versus scopes 1, 2 et 3) introduisent une hétérogénéité persistante qui nuit à la comparabilité des résultats et fragilise toute tentative d'évaluation globale ou de benchmarking.



#04

La mise en œuvre des politiques d'exclusions conditionne l'univers d'investissement

Les politiques d'exclusion ESG, et en particulier celles relatives aux énergies fossiles, influencent fortement les résultats de décarbonation observés, sans pour autant être homogènes entre les fonds. L'approche Alignement, adossée au cadre PAB, applique des exclusions sectorielles particulièrement strictes, tandis que l'approche Transition conserve une exposition plus large aux secteurs à forte intensité carbone afin d'accompagner leur transformation.

Ces différences de périmètre d'investissement ont des conséquences directes, tant sur l'empreinte carbone mesurée que sur la dynamique de réduction observée. Elles rappellent que la performance climatique d'un portefeuille reflète d'abord des choix méthodologiques et des hypothèses normatives (ce que l'on exclut, ce que l'on finance, ce que l'on accompagne) avant de traduire une performance réelle objective des entreprises.

#05

Une lecture prudente de la contribution réelle à la décarbonation

Les indicateurs de performance climatique mesurent avant tout des effets de construction de portefeuille, et plus marginalement la transformation effective des entreprises. La réduction de l'empreinte carbone observée tient donc majoritairement aux choix d'allocation et de titres, plus qu'à une baisse structurelle des émissions.

Cette observation ne remet pas en cause la pertinence des stratégies mises en œuvre, mais invite à une lecture prudente des résultats et à une distinction claire entre décarbonation financière des portefeuilles et décarbonation réelle de l'économie. Elle souligne également l'importance croissante des démarches d'engagement actionnarial et de suivi des plans de transition pour compléter les approches fondées sur les seuls indicateurs quantitatifs.

Des orientations claires pour la suite de l'initiative :

Forts de ces enseignements, les investisseurs impliqués dans Objectif Climat ont exprimé leur volonté de poursuivre et d'approfondir l'initiative. L'expérimentation a confirmé l'intérêt d'une approche collective et exigeante, capable d'intégrer les avancées techniques, méthodologiques et réglementaires les plus récentes.

Les orientations qui se dessinent pour la suite reposent notamment sur :

- la recherche d'un socle commun d'indicateurs **plus adaptés au suivi des différents enjeux (alignement, solution, transition) et documentés**,
- un effort accru de **transparence** sur les hypothèses, périmètres et limites des indicateurs utilisés,
- l'intensification de l'engagement actionnarial et l'évaluation de son influence
- **une articulation plus explicite** entre performance climatique, performance financière et engagement actionnarial,
- plus largement, la volonté de **faire d'Objectif Climat un laboratoire** de place au service d'une finance plus opérationnelle, plus comparable et plus orientée vers l'impact réel.

Conclusion

Six ans après son lancement, Objectif Climat confirme la pertinence d'une démarche collective et exigeante pour analyser le rôle concret de la finance de marché face au défi climatique. Les travaux présentés montrent que l'investissement climat est désormais confronté à des enjeux de mise en œuvre, de mesure et de comparabilité. Il ne s'agit plus seulement d'affirmer des intentions, mais d'évaluer des stratégies réelles, leurs outils, leurs choix méthodologiques et les trajectoires qu'elles dessinent dans le temps.

Dans un contexte marqué par une remise en question latente des approches ESG, cette analyse rappelle que la prise en compte des risques et des opportunités climatiques relève avant tout d'une lecture rigoureuse des transformations économiques, industrielles et financières à l'œuvre. La crédibilité des démarches d'investissement repose désormais sur leur capacité à expliciter leurs hypothèses, à assumer leurs limites et à progresser de manière mesurable et transparente.

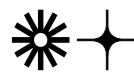
Les enseignements de ces années de recherche soulignent notamment la nécessité de renforcer la lisibilité des indicateurs, la qualité des données et l'articulation entre performance climatique, performance financière et engagement actionnarial. Ils invitent également à approfondir l'analyse des trajectoires de décarbonation dans le temps, afin de mieux apprécier la contribution réelle des stratégies d'investissement à la transition.

Objectif Climat entend ainsi rester un espace de travail collectif, ouvert et évolutif, au service d'une finance plus robuste, plus comparable et plus crédible, capable de contribuer concrètement à la transition climatique. Cette étape marque un point d'appui pour poursuivre le travail engagé, approfondir les analyses et contribuer, dans la durée, à faire de la finance un levier pleinement opérationnel de la transition climatique.

CRÉDITS

Conception éditoriale et graphique
BACKBONE

Crédits photographiques
iStock, Unsplash



Annexes

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA THÈSE D'INVESTISSEMENT DE CHAQUE FONDS (Y COMPRIS TELLE QUE REVUE EN 2024)

	Fonds Objectif Climat Actions 1	Fonds Objectif Climat Actions 2	Fonds Objectif Climat Obligataire
	AMUNDI	SYCOMORE AM	HSBC AM
Classe d'actifs	Actions	Actions	Obligataire
Zone géographique	Zone euro	Zone euro	Zone euro
Indice de référence	Euro Stoxx Total Market Index	Euro Stoxx	Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate
Typologie de gestion	Indicielle	Active	Active
Exclusions	Non-respect du Pacte Mondial Armes interdites et controversées Tabac Obstruction à l'ODD 12&13 (climat), 14 &15 (biodiversité) Charbon thermique et énergies fossiles (intégrant la production d'électricité à partir de charbon (>10 %), de pétrole et de gaz (>50 %))	Non-respect du Pacte Mondial Non-transparence fiscale et blanchiment d'argent Armes controversées Tabac Pornographie Charbon thermique (extraction et production d'électricité) Extraction de pétrole et de gaz Développement de nouveaux projets fossiles Pesticides Huile de palme	Non-respect du Pacte Mondial Armes controversées Tabac Charbon thermique (extraction et production d'énergie >10 %)
Thèse d'investissement	Portefeuille diversifié d'entreprises alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris	Entreprises proposant des produits et services contribuant positivement à la transition écologique ou mettant en œuvre un plan de transition compatible avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris	Financer des entreprises qui affichent un engagement dans la transition énergétique en ciblant les secteurs jugés les plus critiques dans la transition carbone
Engagement	Engagement SBTi déployé sur l'ensemble du fonds	Engagement privilégiant les petites et moyennes entreprises	Engagement privilégiant les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre
Nombre d'entreprises du fonds	208	45	105
Nombre d'entreprises de l'indice de référence	790	292	689

TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS DE PERFORMANCES FINANCIÈRES ENTRE 2020 ET 2024

	Fonds Objectif Climat Actions 1	Fonds Objectif Climat Actions 2	Fonds Objectif Climat Obligataire
	AMUNDI	SYCOMORE AM	HSBC AM
Encours du fonds (à fin 2025)	314 M€	258 M€	90 M€
Performance du fonds	36 %	17 %	-4 %
Performance de l'indice de référence*	37 %	43 %	-3 %
Performance relative	-1 %	-26 %	-1 %
Volatilité du fonds	15 %	16 %	4 %
Volatilité de l'indice de référence	15 %	16 %	4 %
Tracking error	2 %	6 %	1 %

TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS DE PERFORMANCES CLIMATIQUES ENTRE 2020 ET 2024

	Fonds Objectif Climat Actions 1	Fonds Objectif Climat Actions 2	Fonds Objectif Climat Obligataire
	AMUNDI	SYCOMORE AM	HSBC AM
Part d'émetteurs engagés SBTi du fonds	5 %	9 %	9 %
Part d'émetteurs engagés SBTi de l'indice de référence	11 %	8 %	10 %
Part d'émetteurs certifiés SBTi du fonds	95 %	72 %	57 %
Part d'émetteurs certifiés SBTi de l'indice de référence	65 %	65 %	48 %
Part alignée taxonomie du fonds	10 %	21 %	8 %
Part alignée taxonomie de l'indice de référence	5 %	6 %	5 %
Empreinte carbone - scopes 1 et 2 du fonds	15	101	60
Empreinte carbone - scopes 1 et 2 de l'indice de référence	64	62	60
Empreinte carbone - scopes 1, 2 et 3 du fonds	296	537	422
Empreinte carbone - scopes 1, 2 et 3 de l'indice de référence	1308	525	568
Empreinte carbone versus indice de référence - scopes 1 et 2	-77 %	+62 %	+0 %
Empreinte carbone versus indice de référence - scopes 1, 2 et 3	-77 %	+2 %	-26 %
Réduction de l'empreinte carbone du fonds - scopes 1 et 2 sur la période	-76 %	-8 %	-36 %
Réduction de l'empreinte carbone de l'indice - scopes 1 et 2 sur la période	-56 %	-62 %	-29 %
Réduction de l'empreinte carbone du fonds - scopes 1, 2 et 3 sur la période	-56 % (2021-2024)	-	-42 %
Réduction de l'empreinte carbone de l'indice - scopes 1, 2 et 3 sur la période	-23 % (2021-2024)	-	-6 %



OBJECTIF CLIMAT

— Initiative de place